

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00162

**LE CHAMBON-FEUGEROLLES - SITE BARGETTE / REPUBLIQUE -
CONVENTION OPERATIONNELLE COMMUNE / SAINT-ETIENNE METROPOLE /
EPORA**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220016210

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

LE CHAMBON-FEUGEROLLES - SITE BARGETTE / REPUBLIQUE - CONVENTION OPERATIONNELLE COMMUNE / SAINT-ETIENNE METROPOLE / EPORA

En 2015, la commune du Chambon-Feugerolles et l'EPORA avaient conclu une convention d'études et de veille foncière pour la requalification d'un tènement foncier en friche situé en plein cœur de ville, au sein de la ZI Saint-Thomas, bordé par la rue de la République et la rivière Ondaine. Cette convention est aujourd'hui échue.

Le projet consistant à reprofiler les berges de l'Ondaine au droit de ce site et à créer une offre foncière pour l'accueil d'activités productives et artisanales, Saint-Etienne Métropole a sollicité EPORA, en accord avec la commune du Chambon-Feugerolles, pour poursuivre le partenariat et ainsi procéder aux travaux de requalification foncière.

Le site en objet couvre une superficie de près d'1,8 Ha mais la convention à conclure avec EPORA porte sur un périmètre plus restreint de près de 8 337 m², le reste du foncier ne nécessitant pas de requalification mais seulement des travaux d'aménagement (réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole).

Le coût de revient des travaux de requalification foncière portés par EPORA est estimé à 1 050 000 € HT. Les recettes de cession sont estimées à 184 975 €. L'EPORA consent une participation à hauteur de 35 % du déficit foncier d'opération soit un montant de 303 000 € plafonné à 349 000 € par application des 15 % de dérive du prix de revient autorisé.

Le coût de rachat prévisionnel par Saint-Etienne Métropole du foncier requalifié par EPORA est donc de 747 000 € HT.

Ainsi, il est proposé de conclure une convention opérationnelle tripartite entre Saint-Etienne Métropole, la commune du Chambon-Feugerolles et EPORA, d'une durée de 4 ans à compter de sa signature.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention opérationnelle Bargette République avec EPORA et la commune du Chambon-Feugerolles ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 du budget principal de l'exercice 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above it.

Gaël PERDRIAU